

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

N°23.02.11

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 24 mars 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE: Christian TANTI, Joseph CASSARO

OBJET :
VOTE DU
BUDGET PRIMITIF -
EXERCICE 2023

Le Président soumet à l'approbation du Syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 346 557.26 €

Vu la délibération n°23.01.04 du 28 février 2023, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2023.

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 422 903.82 €
Dont intérêts des emprunts	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	923 673.44 €
Dont remboursements d'emprunts	
TOTAL EN DEPENSES	2 346 557.26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 422 903.82 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	923 673.44 €
TOTAL EN RECETTES	2 346 557.26 €

LE COMITÉ SYNDICAL,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des votants le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Syndicat.

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : et de la
publication le :




Richard MALLIÉ,
Président



BUDGET PRIMITIF
2023

I. Budget primitif 2023 du Syndicat

Quelques chiffres clés du budget primitif du syndicat:

A. Vue d'ensemble :

- **En recette de fonctionnement**

Une prévision de 1 252 900.00 €

Avec un Résultat de fonctionnement reporté de : 170 003.82 €

Soit un total de recette de fonctionnement de : 1 422 903.82 €

- **En dépenses de fonctionnement**

Une prévision de : 1 422 903.82 €

- **En Recette d'investissement**

Une prévision de 827 395.09 €

Et un Solde d'excédent d'investissement de 96 278.35 €

Soit un total de recette d'investissement de : 923 673.44 €

- **En dépenses d'investissement**

Une prévision de 862 830.42 €

Avec des restes à réaliser de 60 843.02 €

Soit une prévision de dépenses d'investissement total de : 923 673.44 €

B. Focus sur quelques chiffres : l'essentiel

1. Les recettes de fonctionnement : 1 422 903.82 €

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 12 000.00 €

Le Chapitre 70 « Produits des servies du domaine » s'élève à : 3 300.00 €

Le Chapitre 74 « Dotations et Participations » s'élève à : 1 237 000.00 €

Ce montant regroupe :

- *La Dotation des communes* 1 230 000.00 €
- *Subvention d'Etat* 7 000.00 €

R 002 « L'excédent de fonctionnement reporté N-1 » s'élève à : 170 003.82 €

2. Les dépenses de fonctionnement : 1 422 903.82 €

Le Chapitre 011 « Charges à caractères Général » s'élève à : 381 489.86 €

Ce montant regroupe :

- *Achats de prestations de services, matières et fournitures :* 36 336.86 €
- *Achats services extérieurs, entretiens, réparations et autres :* 217 600.00 €
- *Autres services extérieurs* 127 026.00 €
- *Impôts, taxes et versements assimilés* 500.00 €

Le Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées» s'élève à : 722 474.00 €

Ce montant regroupe essentiellement la rémunération du personnel.

Le Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante» s'élève à : 31 790.00 €

Ce montant regroupe :

- *Les subventions de fonctionnement versées :* 22 300.00 €
- *Renouvellement de licences:* 6 000.00 €
- *Divers :* 3 490.00 €

Le Chapitre 66 « Charges financières» s'élève à : 25 586.96 €

Ce montant correspond aux intérêts relatifs à nos emprunts en cours pour l'exercice 2023.

Le Chapitre 023 « Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » s'élève à : 41 563.00 €

Ce montant permet d'apporter des capacités d'autofinancement en section d'investissement.

Le Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 220 000.00 €

3. Les recettes d'investissement : 923 673.44 €

Le Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre section » s'élève à 220 000.00 €

Ce montant représente des recettes d'ordre relatives aux dotations d'amortissement, immobilisations en cours...

Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €

Le Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves» s'élève à : 77 898.53€

Ce montant correspond au Fonds de compensation de la TVA.

Le Chapitre 13 « Subventions d'investissement» s'élève à : 175 667.00 €

Ce montant regroupe les subventions reçues et notifiées pour le financement de nos projets d'investissement.

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées» s'élève à : 201 471.00 €

Ce montant représente une prévision de nouvel emprunt à contracter.

Le Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement s'élève à 41 563.00€

R 001 « L'excédent d'investissement reporté N-1 » s'élève à : 96 278.35 €

4. Les dépenses d'investissement : 923 673.44 €
(avec la prise en compte des restes à réaliser : 60 843.02 €)

Le Chapitre 041 « Opérations d'ordre- opérations patrimoniales » s'élève à 110 795.56 €

Le Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » s'élève à : 208 484.50 €

Ce montant correspond au capital à rembourser des emprunts en cours pour l'exercice 2023.

Le Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles» s'élève à : 249 540.00 €

Ce montant regroupe les frais d'études, de recherche, de développement lié à nos projets d'investissement et des concessions et droits similaires...

Le Chapitre 21 « Immobilisations corporelles» s'élève à : 294 010.36 €

Ce montant regroupe les acquisitions immobilières, les installations générales, agencements, aménagements constructions, réseaux câblés, matériel de transport, matériel de bureau et informatique.... (Cameras de video protection, licences, matériel informatique pour le data center)

Les restes à réaliser s'élèvent à 60 843.02 €

C. La Dette :

- Le capital (plus intérêts) restant dû au 01/01/2023 est de 1 563 845.92 €
- Les annuités à payer au cours de l'exercice sont de 208 484.50 € (capital) + 33 090.78 € (intérêts) = 241 575.28 €

D. Les Subventions versées

- En 2023, le SIGV a prévu le versement de 20 500 € de subvention de fonctionnement aux associations et autres afin d'assurer un accompagnement des jeunes aux seins des communes de Bouc Bel Air, Simiane-Collongue et Cabriès.